

**Avis de PREEMPTION SIMPLE**

Article L. 143-3 et R. 143-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime,

La Safer Occitanie informe qu'elle a exercé le **DROIT DE PREEMPTION** prévu par les articles L. 143-1 et suivants du Code Rural et de la Pêche Maritime sur les biens dont la référence est précisée ci-dessous :

Département 82

Commune de NOHIC, Surface sur la commune : 1 ha 53 a 40 ca

Lieu-dit	Section	N°	Sub	Div	Surface	NC
FLOUQUET	ZA	0033			1 ha 53 a 40 ca	Landes

**Et au prix de 10 000,00 € TTC (DIX MILLE EUROS)**

**Cette préemption a pour objectifs :**

- Art. L143-2 CRPM : 2° La consolidation d'exploitations afin de permettre à celles-ci d'atteindre une dimension économique viable au regard des critères du schéma directeur régional des exploitations agricoles et l'amélioration de la répartition parcellaire des exploitations existantes, dans les conditions prévues à l'article L. 331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

**et elle est motivée ainsi :**

La parcelle en vente est située sur la commune de NOHIC. Le marché foncier de ce secteur et, plus particulièrement celui de la plaine alluviale du Tarn, est relativement étroit, les terres de qualité agronomique sont hétérogènes et les exploitants agricoles cherchent à augmenter leur surface.

L'intervention de la Safer Occitanie permettrait de consolider et/ou d'améliorer la répartition parcellaire des exploitations agricoles locales tout en préservant la vocation agricole professionnelle de la parcelle vendue.

La Safer Occitanie a d'ores et déjà été sollicitée par une société qui mettrait le bien à disposition d'une société d'exploitation qui cultive des parcelles agricoles contiguës. Le regroupement de parcelles ainsi réalisé pourrait permettre la constitution d'un tènement de plus grande dimension. Cet aménagement foncier présenterait un intérêt pour la conduite de cette exploitation et permettrait de renforcer son équilibre économique.

Toutefois, la décision d'attribution définitive ne sera prise par la Safer Occitanie qu'après étude des autres candidatures éventuelles, que la publicité légale à réaliser pourrait révéler.

Numéro unique pour tous les services de la Safer Occitanie  
09 70 10 20 30

**SERVICES DÉPARTEMENTAUX**

- Ariège
- Aude
- Aveyron
- Gard
- Gers
- Haute-Garonne
- Hauts-Pyrénées
- Hérault
- Lot
- Lozère
- Pyrénées-Orientales
- Tarn
- Tarn-et-Garonne



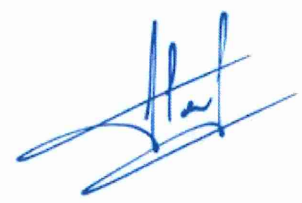
**SERVICES RÉGIONAUX**

- Territoires, Aménagement et Environnement
- Propriétés Rurales

SIÈGE SOCIAL  
10, chemin de la Lacade  
Auzeville-Tolosane  
BP 22125  
31321 Castanet-Tolosan Cedex  
Tél : 09 70 10 20 30  
service-accueil@safer-occitanie.fr

www.safer-occitanie.com

SA AU CAPITAL DE 6 982 624 €  
RCS TOULOUSE  
SIREN 086 120 235  
APE : 4299 Z

<p>Valant certificat d'affichage pendant une durée de 15 jours</p>	<p><b>Visa et Cachet de la Mairie Le Maire, Bernard DOAT</b></p>  	<p>Pour la Safer Occitanie</p> 
--	---	--

AP 82 24 0020 01

### Avis de PREEMPTION SIMPLE

Article L. 143-3 et R. 143-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime,

La Safer Occitanie informe qu'elle a exercé le **DROIT DE PREEMPTION** prévu par les articles L. 143-1 et suivants du Code Rural et de la Pêche Maritime sur les biens dont la référence est précisée ci-dessous :

Numéro unique pour tous les services de la Safer Occitanie  
09 70 10 20 30

**SERVICES DÉPARTEMENTAUX**

Ariège  
Aude  
Aveyron  
Gard  
Gers  
Haute-Garonne  
Hautes-Pyrénées  
Hérault  
Lot  
Lozère  
Pyrénées-Orientales  
Tarn  
Tarn-et-Garonne

Département 82

Commune de NOHIC, Surface sur la commune : 1 ha 53 a 40 ca

Lieu-dit	Section	N°	Sub	Div	Surface	NC
FLOUQUET	ZA	0033			1 ha 53 a 40 ca	Landes

**Et au prix de 10 000,00 € TTC (DIX MILLE EUROS)**

**Cette préemption a pour objectifs :**

- Art. L143-2 CRPM : 2° La consolidation d'exploitations afin de permettre à celles-ci d'atteindre une dimension économique viable au regard des critères du schéma directeur régional des exploitations agricoles et l'amélioration de la répartition parcellaire des exploitations existantes, dans les conditions prévues à l'article L. 331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

**SERVICES RÉGIONAUX**

Territoires, Aménagement  
et Environnement

Propriétés Rurales

**et elle est motivée ainsi :**

La parcelle en vente est située sur la commune de NOHIC. Le marché foncier de ce secteur et, plus particulièrement celui de la plaine alluviale du Tarn, est relativement étroit, les terres de qualité agronomique sont hétérogènes et les exploitants agricoles cherchent à augmenter leur surface.

L'intervention de la Safer Occitanie permettrait de consolider et/ou d'améliorer la répartition parcellaire des exploitations agricoles locales tout en préservant la vocation agricole professionnelle de la parcelle vendue.




La Safer Occitanie a d'ores et déjà été sollicitée par une société qui mettrait le bien à disposition d'une société d'exploitation qui cultive des parcelles agricoles contiguës. Le regroupement de parcelles ainsi réalisé pourrait permettre la constitution d'un tènement de plus grande dimension. Cet aménagement foncier présenterait un intérêt pour la conduite de cette exploitation et permettrait de renforcer son équilibre économique.

Toutefois, la décision d'attribution définitive ne sera prise par la Safer Occitanie qu'après étude des autres candidatures éventuelles, que la publicité légale à réaliser pourrait révéler.

SIÈGE SOCIAL  
10, chemin de la Lacade  
Auzeville-Tolosane  
BP 22125  
31321 Castanet-Tolosan Cedex  
Tél : 09 70 10 20 30  
service-accueil@safer-occitanie.fr

www.safer-occitanie.com

SA AU CAPITAL DE 6 982 624 €  
RCS TOULOUSE  
SIREN 086 120 235  
APE : 4299 Z

<p>Valant certificat d'affichage pendant une durée de 15 jours</p>	<p><b>Visa et Cachet de la Mairie</b> Le Maire, <b>Bernard DOAT</b></p>  	<p>Pour la Safer Occitanie</p> 
--	--	--